

Département : **EURE**  
Canton : **Verneuil-sur-Avre**  
Commune  
**MARCILLY-LA-CAMPAGNE**  
Mairie  
Rue du Verger  
27320 Marcilly-la-Campagne

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Octobre 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Huan-Pinçon Delphine et Poiret Claudine

Messieurs : Bioche Alain, Gallerne Jean-Pierre, Le Bescond Marcel et Maurin Jean-Paul

Absent(s) excusé(s) :

Madame Le Gallou Sylvie a donné pouvoir à M. Hérouard

Monsieur Rolland Daniel a donné pouvoir à M. Bioche

Monsieur Osmont Michel a donné pouvoir à Mme Bacher

Monsieur Marthouret Claude a donné pouvoir à M. Le Bescond

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

### **1/ travaux complémentaires « marché de l'église »**

Suite à la réunion de la commission des travaux en date du 11 Septembre dernier, Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

1/ la balance financière de l'Entreprise T E R H d'un montant HT de 17 869 €uros, qui s'équilibre

2/ l'avenant N° 1 au marché de travaux - lot COUVERTURE : entreprise PIMONT - d'un montant HT de 1 493 €uros portant sur :

- la pose et fourniture d'un grillage « anti-oiseaux » et remplacement des ardoises manquantes sur le clocher

- le traitement de la toiture sur le versant nord de la nef et l'enlèvement des mousses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **2/ démontage du vitrail de l'église en façade nord**

Monsieur le Maire présente le devis de l'ATELIER du VITRAIL d'un montant H T de 625.21 €uros portant sur le démontage du vitrail existant afin que l'Entreprise TERH puisse procéder à la restauration de la baie de la façade nord de la nef.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux.

### **3/ ravalement de la Mairie**

Le devis portant sur le ravalement de la Mairie établi par Monsieur LE JEUNE d'un montant de 13 020 €uros HT a été accepté par le conseil municipal en date du 27 Juin 2015. Suite aux difficultés rencontrées lors du décapage de la peinture existante, Monsieur LE JEUNE nous transmet un devis complémentaire de 3 220 €uros HT selon décompte ci-dessous :

- |  |                |
|--|----------------|
| - décapage de la peinture                  | 2 380 €uros HT |
| - application d'un fixateur sur béton brut | 840 €uros HT   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse tout supplément.

### **4/ approbation du rapport annuel 2014 du SAEP**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 du SAEP selon la loi en vigueur. Le conseil municipal n'apporte pas d'observation particulière et en approuve le contenu.

Pour extrait :  
En Mairie, le 10 Octobre 2015  
Le Maire